

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et de pages de musique. Les douze livraisons de l'année forment la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, par an, en avance	24
Abonnement à l'Album mensuel, par an, en avance	12
Aux deux publications réunies, par an, en avance	36
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix quel qu'il soit.	
FRIS DES ANNONCES.	
Distinctions et au-dessous, première insertion	25
Idem, deuxième insertion	15
Idem, troisième insertion	10
Idem, quatrième insertion	5
Idem, cinquième insertion	3
Idem, sixième insertion	2
Idem, septième insertion	1
Idem, huitième insertion	1
Idem, neuvième insertion	1
Idem, dixième insertion	1
Tout insertion en dessous, le quart du prix (Affranchi) (rejetée).	

Feuilleton de la Revue Canadienne.

CONTEMPORAINS ILLUSTRÉS.

## M. DE TALLEYRAND.

(Suite.)

Lorsque d'autres que lui eurent fait décréter la nomination du clergé à une constitution civile, M. de Talleyrand, en approuvant la mesure, en se soumettant à la loi du serment, et en consentant à donner l'institution canonique aux évêques élus en remplacement de ceux qui refusaient le serment, et presque tous le refusèrent, M. de Talleyrand ne cessa d'insister pour assurer au moins le libre exercice de leur culte aux prêtres inermes.

Excommunié d'un côté par le pape, sollicité de l'autre par le ministère d'accepter l'archevêché de Paris, M. de Talleyrand, qui était entré dans l'église malgré lui, donna sa démission de l'évêché d'Autun et retourna dans la vie civile. Nommé, bientôt après, sous la Législative, membre du directoire du département de Paris, il saisit l'occasion qu'on lui offrait de se dérober aux difficultés de la situation présente, en travaillant par le maintien de la paix extérieure, à préserver la Révolution des excès qui la menaçaient.

La séparation, la Constituante avait interdit à chacun de ses membres l'acceptation de fonctions à la nomination du pouvoir exécutif. Le ministère girondin, convaincu que M. Talleyrand pouvait être très-utile à Londres, trouva le moyen d'échapper à la difficulté en donnant le titre d'ambassadeur à un jeune homme sans importance, M. de Chauvelin, et les fonctions à M. de Talleyrand.

L'évêque d'Autun quitta Paris le 15 janvier 1792. La guerre entre la France et l'Autriche paraissant inévitable, l'assemblée législative vint à engager le roi à faire des sommations à l'empereur, et M. de Talleyrand partit pour négocier une alliance avec l'Angleterre, ou au moins obtenir d'elle une stricte neutralité en cas de guerre. La neutralité, qui était en ce moment dans la politique de l'Angleterre, fut assez facilement obtenue, mais l'avenir de la France était trop incertain, et Pitt et la cour trop mal disposés à l'égard de la Révolution, pour qu'une alliance fût possible. Froidement accueilli par les Tories, M. de Talleyrand se lia avec Sheridan et Fox, et laissa dans la partie vingt des souverains qui devaient lui servir quarante ans plus tard à conduire avec plus de succès la même entreprise.

Revenu à Paris quelques semaines avant le 10 août, il vit tomber la monarchie et commença les horreurs qui suivirent sa chute; elles lui inspirèrent un vif désir de quitter la France; mais ne pouvant ni ne voulant s'associer au parti de l'émigration, dont il avait encouru la haine, il sollicita de Danton, qu'il confiait, et qui venait d'être nommé membre du conseil exécutif provisoire, un passeport pour retourner à Londres et y travailler à titre d'agent officieux, sinon officiel, à prévenir une rupture entre l'Angleterre et le nouveau gouvernement.

Mais les passions étaient trop violemment excitées des deux côtés du détroit pour que la pierre n'en sortit pas, et M. de Talleyrand était trop signalé par son adhésion antérieure au parti monarchique, et d'autre part trop compromis dans les idées de la Révolution, pour qu'une fois la guerre décidée sa position de médiateur n'entraînât pas pour lui un double inconvénient. Presque au même moment où la Convention le déclarait d'accusation comme aristocrate, Pitt, qui venait d'obtenir du parlement la remise en vigueur de l'Alien-Bill, l'expulsait de la Grande-Bretagne comme jacobin, avec ordre de s'embarquer dans les vingt-quatre heures.

Ne sachant où porter ses pas et ne pouvant espérer de se trouver en sûreté sur aucun point de l'Europe, M. de Talleyrand prit le parti de se réfugier aux Etats-Unis, et là, durant les agitations du vieux monde, on vit le descendant des Pégonard, l'ex-évêque, l'ex-constituant, l'expatrié, occupé de se refaire sa fortune, exploitant les quelques ressources pécuniaires qui lui restaient, et spéculant sur le sucre et le coton. Après la chute de Robespierre, il adressa une pétition à la Convention pour demander sa radiation de la liste des émigrés; mais ne recevant aucune réponse, il avait déjà frété un navire pour aller faire le commerce dans les Indes lorsqu'il apprit enfin que, sur la motion de Chénier, excité par Mme de Staël, la Convention lui ouvrait les portes de la patrie. "Je réclame au nom des nombreux services rendus par moi à la cause de la Révolution; je le réclame au nom de l'équité nationale; je le réclame au nom de la République, qu'il peut servir par ses talents."

"Il n'est pas émigré, ajoutait Boissy-d'Anglas; il était rentré dans sa patrie lors du décret, vous auriez à pleurer un homme de génie de plus, car il aurait été infailliblement sacrifié. Puisque vous donnez des armes à sa mémoire, pourquoi ne seriez-vous pas justes envers sa personne, envers ses talents, qui peuvent être encore si utiles à la République? Je demande que le projet de décret soit mis aux voix." Et le rappel de Talleyrand fut décrété le 4 septembre 1795, avec les considérants les plus flatteurs

au milieu des applaudissements de l'assemblée. J'ai cité quelque chose de cette discussion pour donner une idée de l'opinion que des hommes distingués, tel que Chénier et Boissy-d'Anglas, professaient alors sur la première partie de la carrière de Talleyrand. S'il eût été donné à ce dernier de mourir de la mort de Bailly ou de Barnave, je ne doute pas que les conclusions de la prospérité ne lui eussent été en somme aussi favorables qu'aux hommes les plus distingués de la Constituante, et qu'il ne fût aujourd'hui classé parmi les illustres fondateurs des libertés françaises. Cette qualité de l'homme public eût éclipsé les vices de l'homme privé. Mais les complications postérieures de sa vie devaient considérablement embrouiller sa cause devant l'histoire.

Revenu en Europe à la fin de 1796, il s'établit d'abord à Hambourg en observateur des événements; c'est là qu'il connut, je crois, cette Mme Grant, aussi belle de corps que simple d'esprit, dont il devait un jour faire sa femme, après avoir été, à l'époque du Concordat, rendu en quelque sorte à l'état séculier par un bref complaisant, trop complaisant suivant les casuistes, du pape Pie VII.

Quelque mois après la mise en vigueur de la constitution de l'an III et l'entrée en fonctions du Directoire, M. de Talleyrand, jugeant que les circonstances allaient devenir favorables à l'emploi de son habileté, se décida à partir pour Paris. Son arrivée y fit une certaine sensation; il avait des souvenirs très-vifs parmi tout ce qui restait du monde d'autrefois, et au milieu de cette vie d'étonnement et de plaisir qui succédait tout à coup à une vie d'angoisses et de terreurs, au sein de cette société mêlée d'ingrédients si disparates, il n'eut pas de peine à rétablir et à exploiter au profit de son ambition l'autorité de son nom, de son esprit et de ses manières.

Appelé, avant même son arrivée en France, à faire partie de l'Institut national, qui venait d'être fondé, et dont il avait, cinq ans auparavant, indiqué l'idée et proposé le plan à la Constituante, il y entra comme membre de la classe des sciences morales et politiques, et, nommé secrétaire de cette classe, il s'y fit remarquer par quelques travaux judicieux et élégants, entre autres un rapport intitulé: *Des travaux de la classe des sciences morales et politiques*, et un mémoire curieux sur les relations commerciales des Etats-Unis, où sont décrites, avec un talent de poésie descriptive assez peu connu chez M. de Talleyrand, toutes les nuances qui séparent la vie civilisée de la vie sauvage. Il y a là un tableau des mœurs du pionnier américain, au milieu des forêts du nouveau monde, qui fut fort applaudi; cela donnait comme un avant-goût des belles descriptions d'Atala.

Mais le succès littéraire n'était pour le citoyen Talleyrand qu'un moyen de plus ajouté à tous ceux qu'il mettait en œuvre pour rentrer aux affaires; lié avec Barras, assidu chez Mme Tallien, chez Mme de Staël et chez Mme de Beauharnais, où il comptait Bonaparte avant son départ pour l'armée d'Italie, il avait déjà été plusieurs fois présenté comme ministre par Barras, et toujours repoussé par Carnot, lorsque la proscription de ce dernier et de Barthélémy ayant été résolue par les trois autres directeurs, il fut enfin appelé à remplacer le ministre Delacroix au département des affaires extérieures.

C'était à la fin de juillet 1797, un mois avant le 18 fructidor; le nouveau ministre prit une part plus habile que morale à ce coup d'Etat de la majorité du Directoire contre sa propre minorité et la majorité du Corps législatif.

Appuyé par Bonaparte, sur lequel la victoire attirait déjà tous les yeux, le coup d'Etat de fructidor amena entre celui-ci et M. de Talleyrand une correspondance active, qui fut le premier gage de leur association à venir pour un autre coup d'Etat; car l'habile ministre n'avait pas eu besoin d'entrer aux affaires pour voir que le Directoire était mort, et que la secousse de fructidor n'était que la première convulsion de son agonie. La seule question d'abord douteuse pour lui avait été de savoir quel serait le successeur du gouvernement qu'il était appelé à servir; l'éclat toujours croissant du nom de vainqueur de Beaulieu, d'Alvinzi et de Wurmsér n'avait pas tardé à résoudre cette question dans son esprit; aussi lorsque, après le traité de Campo-Formio, le jeune général vint sonder le terrain de son autorité future, ce fut Talleyrand qui fit à Bonaparte les honneurs de la France, et à la France les honneurs de Bonaparte.

Cependant, malgré l'ovation de Luxembourg, l'enthousiasme du public, la flatterie élégante du ministre des relations extérieures et la plate adulation de Barras, ce prétendu chef d'une république qui la mettait tout entière aux pieds d'un de ses fils victorieux, Bonaparte, ne trouvant point encore les factions assez usées et la France assez fatiguée de leurs luttes, partit pour l'Egypte, afin d'y préparer par de nouveaux exploits le succès de sa dictature.

Après son départ M. de Talleyrand eut à traverser un moment difficile.

Le congrès de Rastadt, assemblé pour poser les bases d'une pacification générale, n'avait pas tardé à se dissoudre par l'influence de l'Angleterre, qui, après de vaines conférences ouvertes à Lille, était rentrée dans son système de guerre

à mort, persuadé que l'état de la France, divisée à l'intérieur, et privée de son meilleur général, lui rendrait le succès possible. Bientôt l'Europe fut embrasée de nouveau, la victoire sembla vouloir abandonner nos drapeaux; le ministre des relations extérieures se trouva dans une situation d'autant plus pénible qu'en butte à toutes les accusations de la presse, que le présentait comme responsable des malheurs de la France, il était, par le fait, et par suite des dissensions du gouvernement, à peu près exclu de la direction des affaires. Sieyès, qui venait d'entrer au Directoire, et qui lui gardait rancune de plus d'un bon mot, demandait sa retraite: Barras et les trois autres le soutenaient faiblement, lorsqu'un nouveau coup d'Etat dirigé cette fois par la législature contre le gouvernement fit sortir de force et remplaça trois membres du Directoire. Le parti jacobin, ranimé par l'état critique des affaires, se répandit en violentes clamours contre M. de Talleyrand. Convaincu que le moment d'une nouvelle crise approchait, l'habile ministre offrit sa démission; elle fut acceptée par le Directoire, avec compliments toutefois, et c'est pour répondre au concert d'accusations qui suivit sa retraite qu'il crut devoir publier, sous le titre d'*Entretiens donnés à mes concitoyens*, une brochure où, laissant de côté certaines imputations difficiles sans doute à repousser, relativement à son penchant invincible pour l'argent et à son peu de scrupules dans la manière des en procurer, il justifia chacun des actes de son ministère; et pour répondre aux accusations de royalisme après avoir énuméré avec complaisance tous ses titres à la haine des Bourbons et des émigrés, il ajoute:

"Dans l'effervescence ou l'agitation des esprits, trois seules suppositions sont possibles: ou bien la République s'affermira au milieu de tant de chaos; ou nous serons abîmés dans la confusion, dans la destruction de tous les pouvoirs; ou la royauté reviendra nous asservir, mais avec un surcroît de rage et de tyrannie. Toute autre supposition est pour moi une chimère, et, sans doute, j'ai donné assez de garanties contre ces deux derniers régimes; on soit assez le sort que l'un et l'autre me réservent, et même le genre de préférence qu'ils m'accorderaient. Il est donc démontré, mille fois démontré, que je n'ai, que je ne puis avoir d'autre vœu que celui de l'affermissement et de la gloire de la république."

Indépendamment de ces trois suppositions, il y en avait une quatrième qui naviguait en ce moment sur les eaux de l'Océan; le citoyen Talleyrand n'ayant point prévu dans sa brochure cette dernière hypothèse, le prince de Bénévent se crut sans doute dégagé des conséquences qu'il faisait découler des trois autres.

Cette autre supposition cessa d'être pour lui une chimère aussitôt que le télégraphe eût annoncé l'arrivée de Bonaparte à Fregis; il s'empressa d'accourir vers l'homme qui venait trancher le nœud gordien, et travailla de toutes ses forces à lui faciliter la besogne. Ce fut lui qui, après avoir contribué au rapprochement de Sieyès et de Bonaparte, qui s'étaient d'abord froissés, et dont l'union était indispensable pour le succès de l'entreprise, décida l'indécis Barras à donner sa démission au moment critique, de manière à disjoindre le gouvernement, Sieyès et Roger-Ducos étant gagnés; et tandis que Fouché paralysait de son mieux les résistances des jacobins, ses frères et amis, Talleyrand ralliait au coup d'Etat projeté les récalcitrants du parti modéré, sur lequel il avait toujours conservé une certaine influence.

La récompense de son zèle ne se fit pas attendre; huit jours après l'établissement du Consulat, le 22 novembre 1799, il entra au ministère des affaires étrangères. Se croyait-il encore dans l'une des trois suppositions de sa brochure précédente? Pensait-il travailler à l'affermissement de la République ou bien voyait-il déjà, comme dit M. Victor Hugo, Napoléon percer sous Bonaparte, et en avait-il pris son parti? Nous ne savons; dans tous les cas il prouva bientôt qu'il s'embrassait assez peu de la République. Lui en ferions-nous un crime? Mais il nous faudrait alors faire le procès à toute la France, et spécialement aux fameux 3,592,329 votes qui sanctionnèrent l'Empire, ce qui serait évidemment contraire au principe de la souveraineté du peuple.

Il est certain, et nous allons le voir, que, depuis son entrée aux affaires en 1799 jusqu'à sa disgrâce en 1807, M. de Talleyrand servit Napoléon fidèlement et aussi utilement que cela lui fut possible; parfois même trop fidèlement. Il est certain, et nous le verrons aussi, que, même après sa disgrâce, il fut longtemps encore dévoué au maintien de l'Empire; et lorsque les événements l'eurent rendu en quelque sorte l'arbitre de la situation, il hésita jusqu'au dernier moment entre la régence de Marie-Louise et le rappel des Bourbons; l'impulsion bien avérée de la première combinaison put seule le faire se résigner à la seconde pour laquelle sa sagacité et ses antécédents révolutionnaires lui inspiraient et devaient naturellement lui inspirer plus d'une répugnance et plus d'une inquiétude.

Quoiqu'il en soit, à la fin de 1799, les malheurs de 1814 n'entraient pas plus dans les prévisions de M. de Talleyrand que dans celles de

la France. L'établissement du Consulat avait été salué par une immense et presque unanime acclamation de joie et d'espoir. La gloire, l'ordre et la liberté, ces trois biens dont la réunion est si rare, apparaissaient alors à tous les esprits comme une triple conquête définitivement assurée. Si l'illusion ne fut pas longue, elle fut générale; et plus tard, quand il fut bien prouvé que la liberté était perdue, il fallut que la victoire disparût aussi pour qu'on regrettât la liberté. Tel est ce pays de France, pays de soldats plutôt que de citoyens, toujours prêt à courir au-devant du joug quand il s'offre à lui caché sous des lambris.

Ministre habile autant que dévoué, identifiant alors tous ses intérêts, tous ses desirs avec ceux du premier consul, l'admirant de bonne foi, le servant sans arrière-pensée, et l'aimant assez pour ne pas craindre, rarement il est vrai, mais cependant quelquefois, de le contredire, sachant le modérer en le flattant et l'amuser en le conseillant, Talleyrand eut une notable part d'influence dans tous les actes glorieux, habiles, réparateurs et conciliateurs du gouvernement consulaire.

(A continuer.)

A NOS ABONNES

## DES CAMPAGNES.

Le premier semestre de l'année 1847 étant expiré le 1er juillet courant, nos abonnés sont avertis de vouloir bien nous en faire parvenir le montant sans tarder. La meilleure voie pour envoyer ces argents est la MALLE-POSTE. Depuis plusieurs années tous les argents envoyés par la malle nous sont parvenus régulièrement.

Nous espérons que nos abonnés des campagnes voudront bien se conformer à cet avis et nous éviter les frais de collection. Rien n'est plus facile que de mettre quelques piastres en billets dans une lettre et de l'expédier par la malle. Ceux qui nous négligent ne sont pas nos amis.



## LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 20 AOUT, 1847.

### LA NAVIGATION DU ST. LAURENT.

LE COMMERCE DE L'OUEST ET DU CANADA.

Il existe une rivalité bien naturelle entre les habitants des villes de l'Union Américaine situées sur les bords de l'Atlantique et les habitants du Canada, relativement au commerce de l'ouest. C'est à qui acceptera ce commerce qui devient chaque jour plus important. Le gouvernement des Etats-Unis dans ces derniers temps a beaucoup plus favorisé les desirs et les espérances de ses citoyens que celui du Canada les siens. Dans la politique américaine, tout est calculé pour l'agrandissement du pays et son avancement. Ainsi afin d'empêcher les produits de l'ouest de passer par le Canada, ils imposent des droits de 25 à 50 pour cent sur les produits du Canada, quand leurs propres produits entrent en Canada pour un simple droit nominal et on même temps ils passent la loi du drawback par laquelle les marchandises importées aux Etats-Unis, ré-exportées en Canada ont droit à la remise des droits, et cela afin de nuire autant que possible aux importations par le St. Laurent et de donner le commerce de transit à leur propre marine, à leur canaux et comme l'exprimeait il y a quelque temps un journal de New-York "afin d'annexer commercialement le Canada aux Etats-Unis."

Qu'on fait nos autorités en présence de cette politique? Il faut bien le dire; elles l'ont aidé, en augmentant les droits sur nos importations par le St. Laurent, par des charges et dépenses imposées au commerce qui loin d'être nécessaires sont extravagantes et improductives, et en laissant même subsister le moindre droit sur les produits de l'ouest.

Certainement la navigation du St. Laurent aura toujours contre elle de grands obstacles, mais combien ne pourrait-on pas l'améliorer et par là diminuer les risques des vaisseaux et les assurances qui sont de lourds obstacles sur le commerce du St. Laurent. La construction d'une ligne de chemin

de fer à travers le Canada et le Nouveau-Brunswick serait encore un moyen de lutter avantageusement avec les Etats-Unis.

Le gouvernement impérial et le gouvernement colonial semblent n'avoir pas compris la politique onvahissante des Etats-Unis, qui promet fort de tout engloûtir dans son tourbillon sur ce continent.

On ne peut que s'étonner en voyant les Etats-Unis travailler si activement pour arriver à leurs fins, de voir les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, demeurer dans un désolat statu quo et devenir par là bon gré mal gré en toutes choses tributaires de leurs puissants voisins.

En effet la valeur de chaque piastre de marchandises détournée de la voie du St. Laurent augmente d'autant le commerce des Etats-Unis à notre détriment, augmente d'autant les profits de leur marine et ceux des arts et métiers et des classes laborieuses dans les villes et le long des canaux des Etats-Unis. Dans la même proportion que la richesse des Etats-Unis s'accroît ainsi, la prospérité et la richesse du Canada et des différentes classes de ses habitants diminue.

Nous avons lu avec intérêt un article du New-York Express du 23 juillet dernier, sur le commerce du Canada et la navigation du St. Laurent. Cet article méritait l'attention de nos hommes d'Etat. Aussi les traduisons-nous en entier, en espérant que nos législateurs d'ici à la prochaine session s'occuperont sérieusement des sujets qu'il embrasse.

"LE COMMERCE DU CANADA. — Ceux qui ont suivi avec attention le courant que prend le commerce avec nos voisins du Canada, apprendront avec beaucoup de satisfaction que le parlement Canadien vient d'adopter une adresse au gouvernement impérial, demandant que la navigation du St. Laurent soit faite libre pour toutes les nations. Ce mouvement démontre que la politique libérale de notre gouvernement, qui permet aux marchandises qui vont en Canada de traverser les Etats-Unis, a eu l'effet désiré, et que le Canada a découvert enfin que son marché naturel pour l'achat de beaucoup de marchandises étrangères est à New-York. Sans aucune diminution des droits impériaux ou coloniaux, le transport moins cher des marchandises à travers l'état de New-York a déjà pu détourner une partie considérable du commerce du St. Laurent; les Canadiens prennent des mesures afin d'empêcher de plus grandes pertes en demandant la libre navigation de la rivière.

L'urgence de cette mesure l'a fait adopter sans opposition, et maintenant c'est au gouvernement impérial à décider. L'abolition des lois anglaises de navigation, en autant qu'elles concernent le St. Laurent, est de la plus grande importance. Ces lois sont aujourd'hui temporairement suspendues en conséquence de la famine en Europe et modifiées en autant que les colonies anglaises de l'Amérique sont concernées, mais elles seront bientôt entièrement rétablies comme autrefois, parceque, au milieu de tous les changements de la politique gouvernementale en Angleterre, on a conservées intactes les lois de navigation et on semble vouloir protéger encore la marine marchande le plus possible.

Quoique la suspension de ces lois n'ait été que temporaire, le résultat a déjà été avantageux à ces provinces, en augmentant leur commerce et l'émigration à travers leurs ports vers les Etats-Unis. Les Canadiens ont pu voir qu'avec la liberté de la navigation, leur commerce doit augmenter, ainsi que les revenus de leurs grands travaux publics et espérer faire une concurrence redoutable aux canaux et travaux publics des Etats-Unis.

Ces efforts pour augmenter le commerce du Canada sont certainement dignes d'éloges, mais pour des causes naturelles au pays seront sans succès. Aucun changement dans la législation ne peut ouvrir la navigation du St. Laurent plus à bonne heure ou en prolonger la saison et ce délai seul détruira, le bien anticipé de la libre navigation du St. Laurent et empêchera les revenus de leurs travaux publics d'augmenter sensiblement. Le Canal de l'Erié fut destiné dès son origine pour conduire aux bords de la mer les produits de l'intérieur et pour diriger sur New-York l'immense commerce du pays qui entoure les lacs. Ce canal a bien rempli son but jusqu'à ce que ce commerce soit devenu trop considérable pour le canal tel qu'il est aujourd'hui. Pour entrer en concurrence avec le canal de l'Erié et autant que possible pour détourner dans le St. Laurent le commerce de l'ouest, les canaux du Canada furent entrepris, et si les canaux américains et canadiens eussent été terminés au même temps, ç'aurait été une question de savoir laquelle des deux routes aurait eu la préférence pour aller en Angleterre, pendant la saison de la navigation. Depuis lors les affaires commerciales sont changées et maintenant l'expédition et la certitude sont les mots d'ordre du commerce; les marchands des Etats-Unis, ceux d'Angleterre et du Canada, comme les producteurs des articles d'exportation, font les plus grands efforts afin de trouver des moyens de transport à assez bon marché et si réguliers qu'hiver ne puisse interrompre les affaires. Ils les ont trouvés ces moyens dans les chemins de fer qui traversent maintenant ou qui traverseront bientôt tout notre pays, et leurs opérations par-